



XPERT
SANTÉ SÉCURITÉ

Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001

ASSOCIATION ACF

SITE PRINCIPAL - import_2025_03_19_1358

FICHE D'IDENTITÉ

ENTREPRISE

ASSOCIATION ACF

3 Rue les Landes 27400 CANNAPPEVILLE / Siret : 78079125700014

Tél :

Fax :

Mail : cpse.canappeville@wanadoo.fr

Site internet :

INTERLOCUTEUR

Fonction :

Tél :

Port :

Fax :

Mail :

Autres informations :

SITE

SITE PRINCIPAL - import_2025_03_19_1358

Tél :

Fax :

Mail :

Responsable sécurité : Le gérant

Informations complémentaires :

Date de création : 19/02/2025

Date de mise à jour : 19/03/2025

Version 04 01 2022

Sommaire

1 - RESULTATS SYNTHÉTIQUES

- Evaluation globale
- Situations dangereuses
- Mesures de prévention

2 - SYNTHESE DES RISQUES

- Liste des unités de travail
- Situation les plus à risque

3 - DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Détail des situations d'urgence

4 - PLAN D'ACTIONS

- Liste chronologique des actions planifiées

5 - ANNEXES

- Méthode
- Synthèse des postes à risque
- Politique santé sécurité
- Rappels réglementaires
- Prise de connaissance de l'évaluation des risques

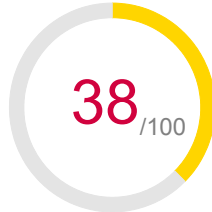
SYNTHESE DU DOCUMENT UNIQUE

SITE PRINCIPAL -
import_2025_03_19_1358
ASSOCIATION ACF
19/03/2025

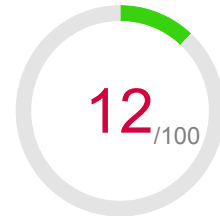
RÉSULTATS SYNTHÉTIQUES

RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

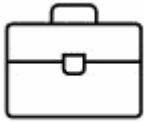
Note de
risque **sans**
mesures de
prévention
(*risque brut*)



Note de
risque **avec**
mesures de
prévention
(*risque résiduel*)



UNITÉS DE TRAVAIL



6

UNITÉS DE
TRAVAIL

SITUATIONS DANGEREUSES



140

SITUATIONS
DANGEREUSE

0 **Grave**

1 **Important**

20 **Modéré**

119 **Faible**

MESURES DE PRÉVENTION



652

MESURES EN
PLACE

40%

TECHNIQUES

Matériels et équipements de protection

17%

HUMAINES

Aptitudes, formations et comportements

42%

ORGANISATIONNELLES

Informations, consignes et procédures



8

ACTIONS PLANIFIÉES

LISTE DES UNITÉS



Une Unité de Travail ou Groupe Homogène d'Exposition (GHE) est un ensemble de personnes, de postes de travail ou de fonction de travail, pour lesquels on estime que l'exposition est de même nature et d'intensité similaire. Chaque salarié doit être intégré dans un ou plusieurs GHE.

Intitulé	Nombre de salariés	Informations
A 00.AGRICULTURE COMMUN		
A 02. APPLICATION PHYTOS ET ENGRAIS LIQUIDES		
B 01 ELEVAGE BOVIN		
B 03. ELEVAGE PORCIN		
F 01 FORESTIER ABATTAGE MANUEL		
X 01 ADMINISTRATIF SECRÉTARIAT		

SITUATIONS LES PLUS A RISQUE

Situation dangereuse	Risque	Unité de travail	Risque résiduel
Référent sécurité	Organisation de la sécurité	A 00.AGRICULTURE COMMUN	45 /100
Chute de branches	Chutes de hauteur	F 01 FORESTIER ABATTAGE MANUEL	43 /100
Présence d'une fosse à lisier ou fumière enterrée sur le site	Chutes de hauteur	B 01 ELEVAGE BOVIN	32 /100
Aménagement ou maintenance des installations électriques par le personnel de l'entreprise	Electricité	A 00.AGRICULTURE COMMUN	24 /100
Bâchage et débâchage des fourrages	Chutes de hauteur	B 01 ELEVAGE BOVIN	24 /100
Circulation des engins, tracteurs ou automoteurs dans un environnement à risque (retournement)	Circulation / Déplacements	A 00.AGRICULTURE COMMUN	24 /100
Déplacements routiers avec les véhicules de l'entreprise	Risque routier	X 01 ADMINISTRATIF SECRÉTARIAT	24 /100
Exposition générale au Coronavirus	Biologique	A 00.AGRICULTURE COMMUN	24 /100
Intervention du personnel à proximité des animaux	Contact avec les animaux	B 01 ELEVAGE BOVIN	24 /100
Présence d'amiante dans l'entreprise	Exposition à des poussières ou particules	A 00.AGRICULTURE COMMUN	24 /100

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

A 00.AGRICULTURE COMMUN

DOCUMENT UNIQUE

RISQUE Organisation de la sécurité
Entretien professionnel

Risque
Brut

20

Risque
résiduel

6



Détails de la situation : Entretien annuel avec la direction

Mesures existantes :



Les entretiens professionnels sont réalisés dès que nécessaire comme prévu par la loi (tout les deux ans)

RISQUE Organisation de la sécurité
Les registres obligatoires dans l'entreprise

Risque
Brut

20

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :



L'entreprise dispose d'un registre des accidents bénins



L'entreprise dispose d'un registre de consignation des alertes (santé publique et environnement)



L'entreprise dispose des fiches de comptabilisation des heures et les bulletins de salaires



L'entreprise conserve les fiches médicales d'aptitude du personnel



L'entreprise tient à jour le document unique d'évaluation des risques professionnels



Le registre du personnel est tenu à jour



L'entreprise a le registre des observations et de mises en demeure de l'inspection du travail

RISQUE Organisation de la sécurité
Les affichages et transmissions de documents obligatoires dans l'entreprise

Risque
Brut

20

Risque
résiduel

20

Mesures existantes :

Pas de mesures enregistrées

RISQUE Organisation de la sécurité

Embauche de nouveaux salariés, d'intérimaires, CDD, saisonniers, inexpérimentés, maintien des compétencesRisque
Brut

45

Risque
résiduel

14



Détails de la situation : Stagiaire l'été pour activité porcine et bovine

Mesures existantes :

- ✓ Les nouveaux embauchés sont accueillis dans une équipe stable et expérimentée
- ✓ Une organisation pour l'accueil de nouveaux arrivants est en place (tutorat, monitorat, formation...)
- ✓ Le dirigeant propose de suivre chaque année des formations adaptées en fonction des besoins de l'entreprise
- ✓ Les compétences du personnel par rapport au poste occupé sont régulièrement mises à jour
- ✓ Les salariés sont informés de leur droit au Compte Personnel de Formation
- ✓ Les salariés lisent et émargent le Document Unique lors de leur arrivée dans l'entreprise et à chaque mise à jour
- ✓ Un livret d'accueil intégrant les consignes générales est distribué au personnel
- ✓ Le personnel est systématiquement formé à l'hygiène et à la sécurité dès son arrivée dans l'entreprise

RISQUE Organisation de la sécurité

Capacité à faire face à un accident du travailRisque
Brut

45

Risque
résiduel

14

Mesures existantes :

- ✓ Une consigne d'organisation des secours est en place (SST, message d'alerte, interdiction de transporter la victime ou le malade)
- ✓ Du personnel de l'entreprise a suivi et validé la formation de sauveteur secouriste du travail (SST)
- ✓ Les SST suivent un recyclage périodique
- ✓ La liste des SST et de leurs coordonnées téléphoniques est affichée
- ✓ Un point de rencontre secours spécifique au chantier est déterminé

RISQUE Organisation de la sécurité
Présence de travailleurs isolés en situation de travail dangereuse

Risque
Brut

80

Risque
résiduel

24

Mesures existantes :

- ✓ Le personnel est équipé d'un téléphone portable
- ✓ Le personnel travaille toujours en équipe et a l'interdiction formelle de laisser une personne seule sur le poste de travail

RISQUE Organisation de la sécurité
Communication des consignes générales et particulières d'hygiène et de sécurité

Risque
Brut

45

Risque
résiduel

19

Mesures existantes :

- ✓ Des consignes générales et particulières de sécurité sont affichées
- ✓ Le personnel connaît et respecte les consignes en vigueur dans l'entreprise
- ✓ Les affichages réglementaires sont en place (numéros d'urgence, numéro de la médecine du travail, plan d'évacuation, etc...)

RISQUE Organisation de la sécurité
Alerte des secours en cas d'accident

Risque
Brut

45

Risque
résiduel

14

Mesures existantes :

- ✓ Le téléphone est utilisable par l'ensemble du personnel. (ligne directe vers l'extérieur).
- ✓ Le personnel a à sa disposition des moyens d'alerte
- ✓ La zone de chantier est couverte efficacement par les réseaux de téléphonie mobile

RISQUE Organisation de la sécurité

Exposition à des situations d'urgence (malaise, hémorragie, réactions allergiques, etc.)Risque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ Une trousse de secours est à la disposition du personnel dans chaque véhicule.
- ✓ Les contenus des trousse de secours sont vérifiés et renouvelés dès que nécessaire
- ✓ Les trousse de secours sont accessibles et leurs emplacements sont signalisés
- ✓ Le personnel dispose d'un téléphone pour pouvoir contacter les secours.
- ✓ Le personnel est régulièrement formé (Sauveteur Secouriste au Travail).
- ✓ Mettre en place une procédure pour faire face aux situations d'urgence.
- ✓ Une trousse de secours est disponible dans les locaux

RISQUE Organisation de la sécurité

Suivi médical du personnel aux postes de travail (Visite d'information et de prévention, Vaccination)Risque
Brut

20

Risque
résiduel

6

Mesures existantes :

- ✓ La visite d'information et de prévention initiale (postes ne présentant pas de risques particuliers) ou l'examen médical d'aptitude initial (postes à risques) a été effectué
- ✓ Un examen clinique, permettant de valider la compatibilité entre la capacité du personnel et le maintien de ses fonctions au sein de l'entreprise, est effectué
- ✓ La visite d'information et de prévention périodique (postes ne présentant pas de risques particuliers) ou l'examen médical d'aptitude (postes à risques) est systématiquement effectué, respectivement, tous les 5 ans et tous les 4 ans max.

RISQUE Organisation de la sécurité

Appui extérieur pour l'organisation de la prévention au sein de l'entrepriseRisque
Brut

27

Risque
résiduel

8



Détails de la situation : Entreprise extérieur pour la restauration Entreprise extérieur pour les récolte Formation au gestes et postures avec la MSA

Mesures existantes :

- ✓ L'entreprise fait intervenir le service prévention de la MSA

RISQUE Organisation de la sécurité
Référent sécurité

Risque
Brut

45

Risque
résiduel

45

 Détails de la situation : Un référent sécurité est présent sur site. Ils interviennent pour la sécurité des bâtiments

Mesures existantes :

Pas de mesures enregistrées

RISQUE Organisation de la sécurité
Organisation, rangement et propreté du lieu de travail

Risque
Brut

20

Risque
résiduel

6

Mesures existantes :

- ☒ Une organisation du lieu de travail a été définie et est respectée par l'ensemble des salariés
- ☒ Le lieu de travail est correctement rangé et organisé
- ☒ L'ensemble des salariés connaît la méthode d'organisation et de rangement des lieux de travail
- ☒ Les croisement de flux (route, piétons, stockages) sont limités au maximum en fonction des possibilités des lieux
- ☒ Le matériel est rangé de manière à garder à proximité ce qui est utilisé le plus fréquemment et à isoler ce qui est utilisé le moins fréquemment
- ☒ Les zones de stockage de matériel ou de matières premières sont clairement définies

RISQUE Hygiène

Présence d'un local pour le personnelRisque
Brut**27**Risque
résiduel**8****Mesures existantes :**

- ✓ Des WC opérationnels sont à disposition
- ✓ Les poubelles sont régulièrement vidées
- ✓ Le local du personnel est équipé de lave mains
- ✓ Le local est équipé d'une douche
- ✓ Le local est chauffé
- ✓ Les installations du local sont maintenues en bon état de fonctionnement, propres et approvisionnées (savon, papier hygiénique)
- ✓ Le local vestiaire est régulièrement nettoyé et entièrement désinfecté tous les ans
- ✓ Des produits de nettoyage adaptés sont mis à disposition du personnel
- ✓ Les locaux vestiaires sont distincts hommes/femmes
- ✓ Les vestiaires peuvent être fermés à clef
- ✓ Des vestiaires à double compartiment sont à disposition et en nombre suffisant
- ✓ Le personnel dispose de locaux réservés à leur usage

RISQUE Hygiène

Prise de repas sur le lieu de travailRisque
Brut**20**Risque
résiduel**6**

Détails de la situation : L'entreprise de restauration ne cuisine pas sur site

Mesures existantes :

- ✓ Le personnel respecte les règles d'hygiène (lavage des mains, etc...)
- ✓ Le réfrigérateur ne contient pas de denrées périmées
- ✓ Le réfrigérateur utilisé est propre et régulièrement nettoyé

RISQUE Hygiène

Présence de nuisibles dans l'entrepriseRisque
Brut**20**Risque
résiduel**6** Détails de la situation : GDS pour la dératisation**Mesures existantes :**

- ✓ L'entreprise réalise régulièrement la dératisation et la désinsectisation des locaux
- ✓ Une entreprise spécialisée est mandatée s'il est constaté la présence de nuisibles sur le site
- ✓ Une mesure de prévention est mise en place par une société spécialisée
- ✓ Des canons effaroucheurs sont mis en place

RISQUE Hygiène

Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle par l'entrepriseRisque
Brut**20**Risque
résiduel**6****Mesures existantes :**

- ✓ Les EPI (équipements de protection individuelle) mis à disposition sont adaptés (taille et utilisation).
- ✓ Les EPI (équipements de protection individuelle) portés par le personnel sont régulièrement nettoyés.
- ✓ Les vêtements de travail fournis sont adaptés.
- ✓ Les vêtements de travail portés par le personnel sont régulièrement nettoyés.

RISQUE Bruit

**Exposition du personnel à des sources sonores importantes
(supérieures à 80 dB)**

Risque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ Les cabines sont insonorisées
- ✓ Les sources de bruit ont été supprimées en isolant les matériels bruyants ou en optant pour des matériels ou des technologies peu bruyantes
- ✓ Les opérateurs n'ont pas une exposition quotidienne au bruit supérieure à 80 dB
- ✓ Les opérateurs exposés à plus de 80 dB connaissent les risques liés au bruit et sont formés à l'utilisation des équipements de protection individuelle
- ✓ Des équipements de protection individuelle adaptés à la fréquence de bruit sont à disposition du personnel : casques, bouchons d'oreille...
- ✓ Les équipements de protection auditive sont remplacés régulièrement
- ✓ Un suivi médical régulier est réalisé
- ✓ Le poste de travail est cloisonné pour limiter la propagation du bruit vers les autres postes de travail
- ✓ Les pièces en mouvement et roulements sont régulièrement lubrifiées pour limiter les bruits de grincement

RISQUE Bruit

Exposition du personnel au bruit lors des travaux mécanisés

Risque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ Des équipements de protection individuelle adaptés à la fréquence de bruit sont à disposition du personnel : Casque, bouchons d'oreille...
- ✓ Les opérateurs exposés à plus de 80 dB connaissent les risques liés au bruit et sont formés à l'utilisation des équipements de protection individuelle
- ✓ Les cabines des tracteurs sont insonorisées
- ✓ Les pièces en mouvement et roulements sont régulièrement lubrifiés pour limiter les bruits de grincement
- ✓ Les opérateurs n'ont pas une exposition quotidienne au bruit supérieure à 80 dB

RISQUE Bruit

Utilisation de soufflettes bruyantes (bruit supérieur à 80 dB)Risque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ Le personnel dispose de moyens de protection (casque, bouchons d'oreille?).
- ✓ L'utilisation des soufflettes est limitée.

RISQUE Eclairage

Circulation des piétons à l'extérieur des bâtiments quand il fait nuitRisque
Brut

20

Risque
résiduel

6

Mesures existantes :

- ✓ L'éclairage extérieur est suffisant (zones de circulation, parking, etc...)
- ✓ Les lampes extérieures sont équipées de détecteur de présence.
- ✓ Les détecteurs de présence sont correctement réglés
- ✓ Un entretien régulier des installations d'éclairage est effectué.

RISQUE Eclairage

Déplacement des personnes dans les locaux de l'entrepriseRisque
Brut

20

Risque
résiduel

6

Mesures existantes :

- ✓ L'éclairage des zones de passage est suffisant (couloirs, escaliers...)
- ✓ Des détecteurs de présence permettent d'éclairer efficacement les zones de déplacement
- ✓ Les moyens d'éclairage sont régulièrement entretenus

RISQUE Chutes de hauteur

Montée, descente et accès aux cabines de tracteurs et enginsRisque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ Le personnel monte et descend des cabines en utilisant les moyens d'accès.
- ✓ Les accès aux cabines des tracteurs et automoteurs sont faciles et sécurisés (marches antidérapantes, main courante...).
- ✓ Les accès aux cabines sont maintenus propres et en bon état.
- ✓ La consigne de monter et de descendre de l'engin face à la cabine est régulièrement rappelée
- ✓ Les risques liés au levage de personnes dans le godet ou les griffes des engins sont rappelés et l'interdiction respectée

RISQUE Chutes de plain pied

Déplacement à piedRisque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ Les zones sensibles sont régulièrement nettoyées
- ✓ Les systèmes d'évacuation des eaux sont efficaces ce qui limite la stagnation de l'eau au sol
- ✓ Le personnel porte des chaussures adaptées
- ✓ Les accès et zones de circulation ne sont pas encombrés
- ✓ Les obstacles sont signalés
- ✓ Les zones de circulation ne présentent pas de dénivellations significatives (marches, trous...)
- ✓ Les revêtements des sols sont rugueux ou antidérapants
- ✓ La circulation des personnes dans l'entreprise est aisée

RISQUE Incendie / Explosion

Stockage de carburant à l'intérieur d'un bâtimentRisque
Brut**27**Risque
résiduel**8****Mesures existantes :**

- ✓ La cuve de carburant se situe dans un lieu adapté (éloigné des matières inflammables et suffisamment aéré).
- ✓ Un extincteur adapté se trouve à proximité de la cuve.
- ✓ Les évents de cuve à carburant sont opérationnels.
- ✓ Les accès à la cuve à carburant sont faciles
- ✓ Le personnel est formé aux consignes de sécurité.
- ✓ Une consigne de sécurité est affichée à proximité du lieu de remplissage.

RISQUE Incendie / Explosion

Utilisation de bouteilles de gaz et compresseursRisque
Brut**45**Risque
résiduel**14**

Détails de la situation : Bouteille extérieur. 4 citerne à gaz sont utilisés sur site Une société passe pour remplacer

Mesures existantes :

- ✓ Les consignes interdisant de fumer aux abords du stockage sont affichées
- ✓ Les consignes liées à l'utilisation et la manipulation des bouteilles de gaz en sécurité sont affichées
- ✓ Le stockage de gaz est à plus de 5 m des tiers et de tout autre produit inflammable
- ✓ Les bouteilles sont stockées et utilisées à l'abri de tous risques de collision avec un véhicule
- ✓ Le dépôt de bouteilles de gaz est précisément identifié et centralisé
- ✓ Les bouteilles de gaz sont stockées dans un lieu ventilé

Mesures existantes :

- ✓ Les installations électriques sont entretenues régulièrement
- ✓ Les installations électriques sont vérifiées annuellement par un organisme agréé
- ✓ Le certificat de conformité des installations électriques est à disposition
- ✓ Les armoires électriques sont fermées à clé (avec clé non accessible) en permanence et notamment lorsque le courant est coupé pour éviter toute remise en route
- ✓ Le personnel qui réalise les interventions a une habilitation électrique en lien avec les travaux effectués
- ✓ La liste du personnel habilité à intervenir sur les installations électriques est affichée
- ✓ Les disjoncteurs permettant de couper l'alimentation électrique avant toute intervention sont clairement identifiés
- ✓ Lors d'une intervention sur les installations électriques, le personnel de l'entreprise est informé
- ✓ Lorsque le courant a été coupé, une affiche sur l'armoire électrique indique : travaux en cours, ne pas remettre sous tension
- ✓ Le personnel a été informé des risques liés au contact avec l'électricité et dispose des équipements nécessaires pour intervenir en sécurité sur les installations électriques
- ✓ Il existe une procédure pour l'intervention sur les installations électriques (remise en tension suite à une coupure de courant ou un arrêt d'urgence)
- ✓ Le personnel connaît et utilise cette procédure liée à la remise en tension de l'installation
- ✓ Le personnel a l'interdiction formelle d'intervenir sur les installations électriques

RISQUE Electricité

Aménagement ou maintenance des installations électriques par le personnel de l'entrepriseRisque
Brut**80**Risque
résiduel**24****Mesures existantes :**

- ✓ Le personnel qui réalise les interventions a une habilitation électrique en lien avec les travaux effectués
- ✓ Le personnel dispose des équipements nécessaires pour intervenir en sécurité sur les installations électriques
- ✓ Le personnel coupe le courant avant toute intervention sur l'installation électrique
- ✓ Lorsque le courant a été coupé, l'armoire électrique est fermée à clé pour empêcher toute remise en route
- ✓ Lorsque le courant a été coupé, une affiche sur l'armoire électrique indique : Travaux en cours, ne pas remettre sous tension
- ✓ Lors d'une intervention sur les installations électriques, le personnel de l'entreprise est informé
- ✓ Il existe une procédure pour l'intervention sur les installations électriques

RISQUE Circulation / Déplacements

Entrée et sortie de l'entreprise avec les véhiculesRisque
Brut**27**Risque
résiduel**8****Mesures existantes :**

- ✓ La circulation pour entrer ou sortir de l'entreprise peut se faire en toute sécurité.
- ✓ La visibilité est suffisante pour circuler en toute sécurité.

RISQUE Circulation / Déplacements

Circulation des piétons et des véhicules dans l'enceinte de l'entrepriseRisque
Brut**45**Risque
résiduel**14****Mesures existantes :**

- ✓ L'enceinte de l'entreprise est suffisante pour circuler en sécurité.
- ✓ Le personnel connaît et respecte les consignes de circulation des engins et des piétons.
- ✓ Des panneaux indiquent une limitation de vitesse dans l'enceinte de l'entreprise.
- ✓ Des panneaux de signalisation facilitent la circulation dans l'enceinte de l'entreprise.
- ✓ Des voies de circulation véhicules / piétons sont définies et identifiées.

RISQUE Circulation / Déplacements

Circulation des engins, tracteurs ou automoteurs dans un environnement à risque (retournement)Risque
Brut**80**Risque
résiduel**24****Mesures existantes :**

- ✓ Les engins sans cabine sont équipés d'un arceau de sécurité.
- ✓ Les engins sont équipés d'une cabine sécurisée.
- ✓ Les engins utilisés sont adaptés aux conditions d'utilisation en tenant compte des conditions climatiques
- ✓ Le chauffeur est formé à la conduite de ces engins et à la connaissance des zones dangereuses
- ✓ Le chantier est organisé de manière à limiter le risque de retournement
- ✓ Les salariés portent systématiquement leur ceinture de sécurité

RISQUE Exposition à des rayonnements

Utilisation du téléphone portable dans le cadre des activités du personnelRisque
Brut**20**Risque
résiduel**6****Mesures existantes :**

- ✓ L'entreprise favorise l'achat de mobiles avec un taux d'émission faible (indice DAS)

RISQUE Equipements / Outils / Machines

Attelage et dételage de matérielRisque
Brut**27**Risque
résiduel**8****Mesures existantes :**

- ✓ Le système d'attelage du tracteur et du matériel est correctement entretenu, le réglage des pièces (bras, 3ème point...) est facile.
- ✓ Le personnel a des cales à disposition pour assurer un remisage efficace du matériel.
- ✓ Utilisation d'un système d'attelage à boule et prises d'huiles types Push/pull.
- ✓ L'attelage et le dételage se font systématiquement sur sol plat et stabilisé.
- ✓ Lors de l'attelage, dételage, le frein à main ou frein de parking est toujours serré à l'arrêt du tracteur.
- ✓ Le personnel porte ses EPI (chaussures de sécurité, gants ...)

RISQUE Equipements / Outils / Machines
Utilisation du nettoyeur haute pression
Risque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ L'obligation du port des EPI est affichée.
- ✓ L'aire de lavage est régulièrement entretenue.
- ✓ Le lavage est effectué sur une aire adaptée et stabilisée.
- ✓ Les opérateurs ont à disposition des EPI adaptés (vêtements de pluie, bottes, lunettes ou visière).
- ✓ Les opérateurs connaissent et respectent les modalités d'utilisation du nettoyeur haute pression et les dangers d'utilisation conjointe (eau et électricité).
- ✓ L'état des flexibles est vérifié régulièrement.
- ✓ Le bon fonctionnement de l'arrêt automatique est vérifié régulièrement.
- ✓ Le nettoyeur haute pression est séparé de la zone de lavage par un mur.

RISQUE Equipements / Outils / Machines
Utilisation de bennes agricoles
Risque
Brut

45

Risque
résiduel

14

Mesures existantes :

- ✓ Le personnel est sensibilisé au freinage à air sur les bennes concernées
- ✓ Le personnel est sensibilisé à la conduite à tenir lorsque la benne est équipée d'essieux suiveurs (convois exceptionnels)
- ✓ L'étanchéité des bennes est systématiquement vérifiée avant de circuler
- ✓ Une vérification systématique de l'absence du personnel dans les zones dangereuses se fait lors de l'ouverture et fermeture des bennes
- ✓ Les bennes hydrauliques disposent de protège cardans
- ✓ L'état de conformité des bennes est vérifié régulièrement.
- ✓ Le matériel de transport est en conformité, entretenu et maintenu.
- ✓ Des dispositifs de sécurité anti chute, ou des cales, sont utilisés pour sécuriser les maintiens en positif levé des bennes
- ✓ Les vérifications périodiques des bennes hydrauliques sont réalisées tous les 6 mois par une organisme accrédité

RISQUE Equipements / Outils / Machines

Utilisation générale de machines et outils présentant des dangers
(pièces en mouvement, tranchants, brûlants...)Risque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ Des modes d'emploi simplifiés (ou fiches de poste), établis sur la base de la notice fabricant, sont mis à disposition des intervenants
- ✓ Le personnel a l'interdiction de réaliser cette tâche
- ✓ Les intervenants sont formés (à réception de la machine et périodiquement) aux bonnes pratiques d'installation, d'utilisation (mode normal et dégradé), de nettoyage et de maintenance des machines
- ✓ Les machines portent le logo CE
- ✓ Les machines et outils utilisés sont entretenus et maintenus
- ✓ Les machines et outils à poste fixe sont équipés d'un interrupteur monostable
- ✓ L'état des fils électriques sur les machines et outils est régulièrement contrôlé
- ✓ Les machines défectueuses sont systématiquement signalées et isolées
- ✓ Pour les machines et outils à poste fixe, des boutons d'arrêt d'urgence sont facilement accessibles
- ✓ Des équipements de protection individuelle sont à disposition du personnel : gants, lunettes, masques ...
- ✓ Les notices d'utilisation des machines sont en français et à disposition du personnel
- ✓ Les machines sont sûres (prévues pour l'utilisation souhaitée)
- ✓ La conformité des machines aux textes réglementaires relatifs à la conception est vérifiée à réception (certificat de conformité)
- ✓ Les vérifications générales périodiques des machines (VGP) sont réalisées

RISQUE Equipements / Outils / Machines

Utilisation d'une débroussailleuse, d'un taille-haie ou d'un souffleurRisque
Brut**27**Risque
résiduel**8****Mesures existantes :**

- ✓ Un contrôle périodique du matériel est effectué.
- ✓ Des équipements de protection individuelle sont à disposition du personnel : gants, lunettes, masque...
- ✓ Le personnel connaît et respecte la bonne utilisation de la débroussailleuse.
- ✓ Les outils utilisés sont adaptés à leur usage.
- ✓ Un repérage préalable des lieux est réalisé pour prendre en compte les contraintes et objets à risque
- ✓ Les outils sont en conformité, entretenus et maintenus.

RISQUE Equipements / Outils / Machines

Utilisation d'une tronçonneuseRisque
Brut**45**Risque
résiduel**14****Mesures existantes :**

- ✓ Le personnel est formé à l'utilisation de la tronçonneuse.
- ✓ Une distance de sécurité entre les personnes est toujours maintenue.
- ✓ La tronçonneuse est en conformité, entretenue et maintenue.
- ✓ Le salarié est titulaire du permis tronçonneuse a minima du niveau ECC1
- ✓ La chaîne est affûtée dès que nécessaire.
- ✓ Des consignes de sécurité spécifiques sont formalisées.
- ✓ Le personnel maîtrise les techniques d'abattage et connaît les risques liés.
- ✓ Le personnel a une bonne condition physique.
- ✓ L'activité de bûcheronnage est organisée en équipe.
- ✓ Des équipements de protection individuelle sont à disposition du personnel : pantalon de bûcheron, botte de sécurité, casque...
- ✓ Les outils sont adaptés à leur usage.

RISQUE Equipements / Outils / Machines
Accrochage et décrochage des remorques

Risque
Brut

45

Risque
résiduel

14

Mesures existantes :

- ✓ Des cales et plaques sont à la disposition du chauffeur pour réaliser le décrochage de manière sécurisée
- ✓ Le personnel connaît et respecte la consigne de décrochage des remorques
- ✓ Le décrochage est effectué dans un lieu adapté sur sol plat et stable
- ✓ Les remorques sont chargées de manière à répartir correctement la charge, et les matières sont arrimées

RISQUE Risque routier
Circulation des engins agricoles sur la voie publique

Risque
Brut

20

Risque
résiduel

6

Mesures existantes :

- ✓ La circulation des convois sur des routes à accès réglementé est interdite.
- ✓ La réglementation en vigueur est respectée pour les convois du groupe A
- ✓ La réglementation en vigueur est respectée pour les convois du groupe B
- ✓ Pour les convois de grande longueur, la signalisation est complétée par des feux de position et des dispositifs catadioptriques latéraux
- ✓ L'organisation est optimisée de manière à limiter les déplacements sur la route avec du matériel large
- ✓ Les distances de sécurité hors agglomération sont respectées (150 m entre deux convois ou 50 m en cas de mauvaise visibilité ou des caractéristiques du réseau emprunté).
- ✓ Les feux de position sont systématiquement allumés la nuit et le jour en cas de mauvaise visibilité.

RISQUE Risque routier

Déplacements routiers avec des véhicules de moins de 3500 kgRisque
Brut**45**Risque
résiduel**14****Mesures existantes :**

- ✓ Le contrôle technique des véhicules est réalisé dans les délais
- ✓ Un gilet fluorescent et un triangle homologués sont à disposition à bord du véhicule
- ✓ Les véhicules utilisés sont adaptés pour leur usage
- ✓ Les véhicules sont régulièrement entretenus et contrôlés (notamment les organes de sécurité)
- ✓ Des consignes spécifiques à l'activité de conduite sont formalisées
- ✓ Le personnel est régulièrement sensibilisé aux risques routiers, notamment sur les risques de la consommation de médicaments, drogues et alcools.

RISQUE Risque routier

Utilisation du téléphone portable au volantRisque
Brut**80**Risque
résiduel**24****Mesures existantes :**

- ✓ Le chauffeur a interdiction de répondre au téléphone lorsqu'il conduit
- ✓ Une organisation permet de limiter l'utilisation du téléphone portable
- ✓ Le chauffeur n'utilise pas de kit main libre (interdit en Juillet 2015)

RISQUE Risque routier

Déplacement avec les véhicules et engins la nuitRisque
Brut**20**Risque
résiduel**6****Mesures existantes :**

- ✓ Les chauffeurs de nuit ont subi un examen complémentaire de l'acuité visuelle.
- ✓ Les phares sont régulièrement vérifiés.
- ✓ Une boîte d'ampoules est dans le véhicule.
- ✓ Le véhicule utilisé est régulièrement vérifié et en bon état

RISQUE Risque routier

Transport de matériel dans les véhicules de l'entrepriseRisque
Brut

20

Risque
résiduel

6

Mesures existantes :

- ✓ Le véhicule est adapté au matériel transporté.
- ✓ Le véhicule est chargé selon les caractéristiques techniques (répartition des charges, arrimage des objets, ...)
- ✓ Le chauffeur est formé à la conduite du véhicule en charge.
- ✓ Les matériaux sont généralement livrés directement sur les chantiers par une entreprise extérieure.
- ✓ Il existe une organisation permettant d'interdire au personnel de circuler avec un véhicule non adapté (surcharge...); des sanctions sont prévues pour les membres du personnel ne respectant pas les conditions de chargement ou de circulation.

RISQUE Risque routier

Trajets domicile-travail avec son véhicule personnelRisque
Brut

45

Risque
résiduel

14

Mesures existantes :

- ✓ L'entreprise s'assure que le personnel est apte à conduire
- ✓ L'entreprise incite au covoiturage
- ✓ L'entreprise incite à l'utilisation des transports en commun
- ✓ L'entreprise sensibilise ses salariés au contrôle des éléments de sécurité (pneumatiques / freins / phares) à l'arrivée de l'hiver

RISQUE Intervention d'entreprises ext. / Coactivité

Réalisation d'aménagements ou de constructions sur le site, par des entreprises extérieures.Risque
Brut

45

Risque
résiduel

14

Mesures existantes :

- ✓ Pour un chantier de plus de 400 heures dans l'année, un plan de prévention est formalisé systématiquement avec l'entreprise intervenante.
- ✓ Avant le début des travaux, l'entreprise intervenante est informée des risques de l'entreprise (visite des lieux, indication des zones dangereuses, flux de circulation...)
- ✓ Le personnel est prévenu du début et de la fin des chantiers réalisés par des entreprises extérieures.

RISQUE Intervention d'entreprises ext. / Coactivité

Intervention de transporteurs extérieurs sur le site de l'entrepriseRisque
Brut**45**Risque
résiduel**14****Mesures existantes :**

- ✓ La circulation des camions et des piétons est organisée dans l'entreprise.
- ✓ Un protocole de chargement est formalisé entre l'entreprise d'accueil et l'entreprise de transport.

RISQUE RPS / Stress / Agression

Introduction possible de personnes non autoriséesRisque
Brut**20**Risque
résiduel**6****Mesures existantes :**

- ✓ Les locaux et bâtiments sont sécurisés (portes fermées à clé, code, badge, ...).

RISQUE RPS / Stress / Agression

Situations de stress, harcèlement, violences, conflits, burn outRisque
Brut**45**Risque
résiduel**14**

Détails de la situation : Une proximité existe et il est possible de détecter les problèmes psychosociaux

Mesures existantes :

- ✓ Le chef d'entreprise est formé à la détection et la gestion des risques psychosociaux
- ✓ Une organisation est mise en place pour faire de la prévention des risques psychosociaux
- ✓ Le sujet des risques psychosociaux est abordé lors des entretiens périodiques

RISQUE Manutention mécanique

Utilisation de moyens de levage mécanique type chariot automoteur, télescopique...

Risque
Brut

80

Risque
résiduel

24

Mesures existantes :

- ✓ Les vérifications sont réalisées en interne par un collaborateur ayant été formé contrôleur VGP il y a moins de cinq ans
- ✓ L'autorisation de conduite a été délivrée après vérification de l'aptitude médicale par le médecin du travail
- ✓ Chaque appareil de levage dispose de son carnet de maintenance à jour
- ✓ Le personnel a une autorisation de conduite écrite et signée par le chef d'entreprise
- ✓ La compétence du personnel à la conduite des engins de levage a été vérifiée et évaluée par écrit
- ✓ Les opérateurs ont un CACES en cours de validité
- ✓ La procédure de chargement des batteries pour les chariots électriques est affichée
- ✓ Une liste des personnes habilitées à utiliser les engins de levage est formalisée
- ✓ L'ensemble des unités de travail connaît les risques et applique les mesures de prévention opérationnelles liés aux engins de levage

RISQUE Manutention mécanique

Utilisation de moyens de levage mécanique type chargeur frontal

Risque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ Le personnel a une autorisation de conduite écrite et signée par le chef d'entreprise
- ✓ L'autorisation de conduite a été délivrée après vérification de l'aptitude médicale par le médecin du travail
- ✓ La compétence du personnel à la conduite des engins de levage a été vérifiée et évaluée par écrit
- ✓ Chaque appareil dispose de son carnet de maintenance à jour
- ✓ Le chargeur frontal est en conformité, entretenu et maintenu
- ✓ Le chargeur frontal est contrôlé tous les ans par un organisme agréé.
- ✓ Vérification réalisée en interne par un collaborateur formé contrôleur VGP il y a moins de cinq ans
- ✓ Le personnel a l'interdiction d'utiliser le chargeur

RISQUE Formation professionnelle

Aptitudes et compétences du personnel à leurs postes de travailRisque
Brut**27**Risque
résiduel**8****Mesures existantes :**

- ✓ Les compétences du personnel par rapport au poste occupé sont régulièrement mises à jour
- ✓ Un budget de formation au-delà des cotisations obligatoires est alloué annuellement
- ✓ Le chef d'entreprise propose de suivre chaque année des formations adaptées en fonction des besoins de l'entreprise
- ✓ Le personnel est informé de son droit au Compte personnel de formation (CPF)
- ✓ Les compétences du personnel sont gérées par les ressources humaines ou le chef de service (formation initiale, recyclage, ...)
- ✓ L'entreprise est en contact régulier avec l'organisme de formation

RISQUE Exposition à des poussières ou particules

Présence d'amiante dans l'entrepriseRisque
Brut**80**Risque
résiduel**24**

Détails de la situation : Désamiantage en cours , une partie à déjà été réalisé.

Mesures existantes :

- ✓ Le dossier technique amiante a été réalisé sur l'ensemble des constructions.
- ✓ Les travaux de désamiantage ont été effectués.
- ✓ Le personnel a été informé des résultats du diagnostic amiante.
- ✓ Des mesures conservatoires ont été prises pour limiter l'exposition du personnel à l'amiante.
- ✓ L'employeur détient une fiche d'exposition à l'amiante pour chaque salarié (article R.4412-110 du code du travail)
- ✓ Le dossier technique amiante est mis à jour (si antérieur à 2013)

RISQUE Biologique

Exposition du personnel aux maladies épidémiques (ex: Coronavirus)

Risque
Brut

27

Risque
résiduel

8

☰ Détails de la situation : Télétravail pour la formation Mise en place de cours à distance Semaine de terrain conservé mais séparé entre les individus/groupes

Mesures existantes :

- ✓ Le personnel est informé et sensibilisé sur les mesures d'hygiène et gestes barrière permettant de limiter les risques de contamination
- ✓ L'entreprise a recours au télétravail dès que possible
- ✓ L'entreprise a constitué un stock de masques afin de les mettre à disposition en cas de maladies épidémiques
- ✓ L'entreprise met à disposition des salariés du gel hydroalcoolique
- ✓ Un nettoyage et une désinfection régulière des locaux et véhicules sont mis en oeuvre
- ✓ Les salariés disposent des moyens nécessaires au lavage régulier des mains
- ✓ L'entreprise a défini l'organisation à mettre en place en cas de suspicion de contamination d'un salarié
- ✓ Un ou plusieurs référent(s) COVID est (sont) désigné(s)
- ✓ Les règles opérationnelles relatives au port du masque dans l'entreprise (en fonction des zones, activités, conditions de ventilation, densité de population...) sont définies

RISQUE Biologique

Exposition générale au Coronavirus

Risque
Brut

80

Risque
résiduel

24

☰ Détails de la situation : 5 ou 6 veaux par ans , vendus en caissette Vente de lait, conditionné sur site (récipient au choix du client) Vente de bois sur pied (une entreprise extérieur gère les choses)

Mesures existantes :

- ✓ Un ou plusieurs référent(s) COVID est (sont) désigné(s)
- ✓ Les distances de sécurité de 1 m sont matérialisées
- ✓ Le parking est balisé avec un flux entrée/sortie pour éviter les croisements de personnes
- ✓ L'organisation du travail permet aux intervenants de se laver les mains régulièrement
- ✓ Les intervenants disposent de masques, gel hydroalcoolique et lingettes désinfectantes

RISQUE Hygiène

Utilisation et manipulation de produits phytosanitaires, engrais et produits chimiques

Risque
Brut

80

Risque
résiduel

24

Mesures existantes :

- ✓ L'opérateur dispose d'un point d'eau ou d'une réserve d'eau propre pour se laver les mains
- ✓ Le personnel utilise des vêtements spécifiques
- ✓ Le personnel dispose d'un endroit spécifique pour ranger les équipements de protections
- ✓ Une consigne rappelle l'obligation de porter les EPI spécifiques. Cette consigne est affichée.

RISQUE Chutes de hauteur

Stockage de produits phytosanitaires en hauteur dans le local

Risque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ Les rayonnages du local sont adaptés au stockage des produits phytos.
- ✓ La hauteur de la dernière étagère est à moins de 1m50.
- ✓ Les rayonnages sont conçus pour supporter la charge des produits stockés.
- ✓ Le rangement des produits est rationnel. Les produits les plus lourds sont stockés en bas.

RISQUE Chutes de hauteur

Accès en hauteur sur le pulvérisateur

Risque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ L'accès en hauteur au pulvérisateur est facilité par des marches antidérapantes et des rambardes.
- ✓ Les accès au pulvérisateur sont maintenus opérationnels et propres.
- ✓ L'incorporation des produits est réalisée via le bac incorporateur pour éviter de monter sur le pulvérisateur
- ✓ La bouillie est préparée dans une cuve intermédiaire et incorporée directement dans le pulvérisateur sans monter dessus

RISQUE Chutes de plain pied

Accès du personnel au local phytosanitaire et au stockage d'engrais liquide (cuve, citerne)

Risque
Brut

20

Risque
résiduel

6

Mesures existantes :

- ✓ L'accès au local phytosanitaire et au stockage d'engrais liquide ne présentent pas de dénivellation dangereuse (marches, trous....).
- ✓ Les portes d'accès sont suffisamment larges et hautes et non encombrées.
- ✓ Le sol du local est stabilisé.

RISQUE Incendie / Explosion

Situation particulière d'incendie et explosion liée à la concentration de produits phytosanitaires dans un local

Risque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ Le personnel est formé aux procédures incendie spécifiques aux produits phytosanitaires.
- ✓ Le local de stockage de produits phytosanitaires répond aux préconisations en vigueur. Il sert seulement à stocker des produits phytosanitaires. Il est correctement aéré et fermé à clé.
- ✓ Un extincteur est à proximité du local phytosanitaire.
- ✓ Une procédure d'intervention des pompiers a été mise en place en cas d'incendie.
- ✓ Un état des stocks est réalisé régulièrement.
- ✓ Les consignes particulières de sécurité incendie sont affichées.
- ✓ L'accès au local est réservé aux personnes habilitées.

RISQUE Electricité

Utilisation d'un pulvérisateur avec des rampes à déploiement vertical ou à géométrie variable

Risque
Brut

80

Risque
résiduel

24

Mesures existantes :

- ✓ Les opérateurs connaissent et respectent les consignes d'utilisation du pulvérisateur, notamment le risque électrique lié au déploiement des rampes.
- ✓ Une signalétique sur le risque électrique est affichée près des commandes.

RISQUE Manutention / Posture / Travaux manuels

Manipulation de charges lourdes (> 25 kg) lors de la réception et du stockage des produits phytosanitairesRisque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ Des conditionnements adaptés sont privilégiés.
- ✓ Les chantiers sont organisés pour limiter la manutention de charges lourdes.
- ✓ Un monte charge permet d'acheminer les produits pour limiter le transport manuel.
- ✓ Des moyens de manutention adaptés sont utilisés pour transporter des charges lourdes et limiter la manutention manuelle (transpalette, diable, chariot...).
- ✓ Les opérateurs sont formés aux gestes et postures pour limiter les risques liés à la manutention de charges lourdes.

RISQUE Risque routier

Transport de produits phytosanitaires dans les véhicules de l'entrepriseRisque
Brut

27

Risque
résiduel

8



Détails de la situation : Une grande partie des phyto est livré sur site

Mesures existantes :

- ✓ Les quantités transportées dans les véhicules utilitaires sont inférieures à 50 kg et dans un conditionnement inférieur à 20 kg ou litres.
- ✓ Le véhicule utilisé comporte notamment les équipements suivants : extincteurs, lampe de poche, cales, signaux d'avertissements, panneaux orange à l'avant et à l'arrière...
- ✓ Le personnel de l'entreprise ont l'ADR (autorisation au transport de produits dangereux par la route).
- ✓ Les quantités transportées dans les bennes agricoles sont inférieures à 1 000kg et dans un conditionnement inférieur à 20kg ou litres

RISQUE Pdts chimiques, dangereux, nocifs ou toxiques

Stockage des emballages vides de produits phytosanitairesRisque
Brut

20

Risque
résiduel

6



Détails de la situation : Evacué lors de collecte spécifique

Mesures existantes :

- ✓ Une consigne expliquant l'organisation du stockage des emballages vide est affichée.
- ✓ Le personnel est sensibilisé à l'organisation et au stockage des emballages vides.
- ✓ Le stockage et l'évacuation des emballages vides de produits phytosanitaires sont maîtrisés et organisés (lieu identifié, pas de mélange....).

Mesures existantes :

- ✓ Le personnel détient un certificat individuel utilisation à titre professionnel des produits phytosanitaires en cours de validité.
- ✓ Une formation initiale sur les produits phytosanitaires a été dispensée à l'arrivée du personnel dans l'entreprise.
- ✓ Le personnel concerné par l'activité phytosanitaire est formé annuellement.

RISQUE Ambiance climatique

Travail du personnel dans des ambiances chaudes ou froidesRisque
Brut

20

Risque
résiduel

6

Mesures existantes :

- ✓ L'organisation du travail peut être adaptée en fonction des conditions de température.
- ✓ Des pauses sont prises régulièrement et des boissons chaudes ou froides sont à disposition.
- ✓ Le personnel dispose de vêtements adaptés pour son travail.

RISQUE Eclairage

Présence de l'éclairage adéquat dans les bâtiments d'élevage et de stockageRisque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ La puissance d'éclairage dans les bâtiments est suffisante et adaptée
- ✓ Un éclairage naturel est favorisé dans les bâtiments
- ✓ Les installations d'éclairage sont entretenues régulièrement

RISQUE Chutes de hauteur

Bâchage et débâchage des fourragesRisque
Brut

80

Risque
résiduel

24

Mesures existantes :

- ✓ Le poste de travail est organisé de manière à limiter les opérations de bâchage et débâchage.
- ✓ Plusieurs personnes sont systématiquement présentes lors des opérations de bâchage et de débâchage.
- ✓ L'intervention est réalisée lors de conditions climatiques favorables.
- ✓ Le personnel dispose de moyens d'accès sécurisés pour monter sur le stockage.
- ✓ Le personnel a l'aptitude physique pour monter en hauteur.

RISQUE Chutes de hauteur

Présence d'une fosse à lisier ou fumière enterrée sur le siteRisque
Brut

80

Risque
résiduel

32

Mesures existantes :

- ✓ L'accès à la fosse est limitée aux personnes autorisées
- ✓ Un grillage suffisamment haut et solide empêche l'accès à la fosse

RISQUE Chutes de hauteur
Présence d'un silo tour de stockage

Risque
Brut

80

Risque
résiduel

24

 Détails de la situation : Transporté de la partie fabrication vers l'élevage porcin

Mesures existantes :

- ✓ Les accès pour monter sont sécurisés par une échelle fixe et une crinoline
- ✓ Le personnel a l'interdiction de monter sur le silo tour

RISQUE Chutes de hauteur
Entretien des chaînes de curage dans la fosse ou la fumière

Risque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ L'entretien des chaînes de curage dans la fosse ou fumière se fait lorsque la fosse ou fumière sont les plus vides possibles
- ✓ Un organisme extérieur entretient les chaînes de curage dans la fosse ou la fumière, une fois par an
- ✓ La chaîne de curage est arrêtée lors de son entretien
- ✓ Le personnel est formé à l'entretien des chaînes de curage dans la fosse ou la fumière afin de limiter les chutes
- ✓ Le personnel porte les équipements adaptés avant d'intervenir sur les chaînes de curage, dans la fosse ou fumière

RISQUE Chutes de hauteur

Stockage de fourrages secs en ballot sur le site de l'entrepriseRisque
Brut

45

Risque
résiduel

14

Mesures existantes :

- ✓ Le mode de stockage est adapté pour éviter l'effondrement.
- ✓ La hauteur et la forme du stockage sont raisonnées en fonction des caractéristiques du produit.
- ✓ La stabilité des objets stockés est régulièrement contrôlée.
- ✓ Une zone dédiée et isolée permet de limiter la circulation des piétons à proximité du stockage des fourrages
- ✓ Une consigne de sécurité pour le stockage/déstockage est en place
- ✓ Le personnel connaît et respecte les consignes spécifiques au stockage et déstockage des fourrages
- ✓ Les balles ou ballots sont manipulés avec un engin adapté et équipé d'une cabine de sécurité

RISQUE Chutes de hauteur

Intervention du personnel dans le silo de maïsRisque
Brut

45

Risque
résiduel

14

Mesures existantes :

- ✓ Le personnel est informé des risques liés à l'effondrement du tas de maïs.
- ✓ La hauteur du silo de maïs est limitée.
- ✓ L'utilisation du maïs est organisée de manière à limiter l'effondrement du silo.

RISQUE Chutes de plain pied

Déplacement du personnel dans les bâtiments d'élevageRisque
Brut

45

Risque
résiduel

14

Mesures existantes :

- ✓ La circulation des personnes a été réfléchi et organisée.
- ✓ Les zones de circulation ne sont pas encombrées.
- ✓ Les sols sont stabilisés et antidérapants.
- ✓ Le personnel porte des bottes ou chaussures antidérapantes.
- ✓ Les zones de passage des piétons sont régulièrement entretenues.

RISQUE Incendie / Explosion
Stockage des céréales à plat

Risque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ Tous les équipements, appareils, masses métalliques et parties conductrices (armatures béton armé, parties métalliques...) sont mis à la terre et reliés par des liaisons équipotentielles
- ✓ Les installations électriques sont réduites à ce qui est nécessaire aux besoins de l'installation
- ✓ Les aires de chargement et de déchargement sont suffisamment ventilées de manière à éviter la création d'une atmosphère explosive (aération naturelle + ventilation forcée)

RISQUE Circulation / Déplacements
Facilité d'accès dans les enclos d'élevage

Risque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ Il existe des passages d'hommes
- ✓ L'enclos n'est pas fermé grâce à la présence de barrière canadienne

RISQUE Manutention / Posture / Travaux manuels
Distribution manuelle des aliments aux animaux

Risque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ Des moyens de manutention sont à la disposition du personnel (brouette, chariot...).
- ✓ L'alimentation des animaux est organisée de manière à limiter la manutention manuelle.
- ✓ La distribution des fourrages et autres aliments aux animaux est fortement mécanisée.
- ✓ Le personnel dispose d'outils adaptés pour réaliser l'alimentation des animaux.

RISQUE Manutention / Posture / Travaux manuels

Manipulation de charges lourdes (> 25 kg) par le personnelRisque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ Des moyens de manutention sont à la disposition du personnel
- ✓ Le salarié est formé aux gestes et postures
- ✓ Le travail est organisé de manière à limiter la manutention manuelle et les gestes répétitifs
- ✓ L'entreprise privilégie des conditionnements inférieurs à 25 kg

RISQUE Manutention / Posture / Travaux manuels

Curage des logettes dans la stabulationRisque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ Si le personnel cure les logettes manuellement, il est formé aux bons gestes et positions à adopter pour limiter les TMS (Troubles musculaires squelettiques), mal de dos?
- ✓ Le personnel dispose d'un chariot télescopique pour curer les logettes
- ✓ Des racleurs automatiques passent dans les couloirs de la stabulation et permettent un bon balayage du sol et une bonne répartition du matériau de litière

RISQUE Equipements / Outils / Machines

Utilisation de machines pour la fabrication des aliments à la fermeRisque
Brut

45

Risque
résiduel

14

Mesures existantes :

- ✓ Toute intervention mécanique se fait moteur arrêté
- ✓ L'état des fils électriques sur les machines et outils est régulièrement contrôlé
- ✓ Le personnel est formé à la bonne utilisation des machines
- ✓ Les machines sont équipées de boutons d'arrêt d'urgence facilement accessibles
- ✓ Des équipements de protection individuelle sont à disposition des salariés : gants, lunettes, masque...
- ✓ Les machines utilisées sont aux normes, entretenues et maintenues

RISQUE Risque routier

Transport d'animaux dans un véhiculeRisque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ Le transport est effectué dans un véhicule adapté
- ✓ Le chauffeur a le permis de conduire adéquat
- ✓ Le chauffeur connaît et respecte les règles de circulation avec des animaux
- ✓ Une procédure sur le transport des animaux sur la route avec des consignes spécifiques en cas d'accident ou de panne est formalisée
- ✓ Une vérification du véhicule, notamment des organes de sécurité et des éclairages est réalisée systématiquement avant le départ

RISQUE Contact avec les animaux

Intervention du personnel à proximité des animauxRisque
Brut

80

Risque
résiduel

24

Mesures existantes :

- ✓ Le personnel est équipé d'un bâton lors d'une intervention dans l'élevage
- ✓ Les bâtiments d'élevage sont équipés de moyens de contention (couloirs, parcs, mobiles ou fixes)
- ✓ Des refuges, boucliers ou passages d'hommes sont aménagés en cas de danger ou charge de l'animal.
- ✓ Le personnel dispose des équipements de protection individuelle : bottes ou chaussures de sécurité.
- ✓ Les locaux sont organisés de manière à limiter au maximum l'intervention du personnel à proximité des animaux.
- ✓ Le personnel est formé à l'approche et aux techniques de manipulation des animaux.
- ✓ L'intervention et la contention des animaux sont organisées pour intervenir en sécurité.
- ✓ L'intervention du personnel à proximité des animaux est occasionnelle.

RISQUE Contact avec les animaux
Contact entre les salariés et les animaux

Risque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ Les salariés poussent les bêtes d'un lieu à l'autre à l'aide de bâtons.
- ✓ Les parcs d'attente sont munis de barrières pour éviter les reculs des animaux ou leur sortie ainsi que de barres anti-chevauchement.
- ✓ Des barrières sont à disposition pour faciliter le déplacement des animaux
- ✓ Il existe des couloirs de circulation séparés pour les salariés et les animaux.
- ✓ Des refuges, des boucliers ou des passages d'homme sont aménagés en cas de danger ou de charge de l'animal.

RISQUE Contact avec les animaux
Vaccination des animaux par le personnel

Risque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ Le poste de travail est aménagé pour faciliter les interventions

RISQUE Contact avec les animaux
Transport des animaux d'un lieu à un autre avec un véhicule

Risque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ Le personnel est formé spécifiquement au chargement et au transport des animaux.
- ✓ L'entreprise dispose d'un camion adapté.
- ✓ L'entreprise dispose d'un moyen de transport des animaux adapté
- ✓ Le véhicule est stationné de manière à faciliter l'acheminement et la montée des animaux.
- ✓ La zone de chargement des animaux est balisée par de la rubalise.

RISQUE Contact avec les animaux
Ecornage des animaux

Risque
Brut

45

Risque
résiduel

14

Mesures existantes :

- ✓ Utilisation d'un fer à écorner adapté et en bon état
- ✓ Le personnel est formé à l'écornage des animaux
- ✓ L'écornage est réalisé de manière à limiter les risques
- ✓ L'animal est immobilisé dans une cage de contention
- ✓ Une tonte au dessus des futurs cornillons est réalisée de manière à faciliter l'écornage
- ✓ L'écornage est toujours réalisé en équipe

RISQUE Contact avec les animaux
Intervention lors de la mise bas

Risque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ Le personnel est formé pour intervenir en sécurité lors des mises bas.
- ✓ L'entreprise dispose d'un lieu adapté et spécifique pour les bêtes prêtes à mettre bas

RISQUE Contact avec les animaux
Présence de taureaux ou de taurillons

Risque
Brut

45

Risque
résiduel

14

Mesures existantes :

- ✓ Le personnel ne fait jamais confiance aux animaux.
- ✓ Les interventions ne sont jamais réalisées seul.
- ✓ Le personnel a toujours un bâton ou aiguillon lors des interventions.

RISQUE Contact avec les animaux
Injection de substances médicamenteuses aux animaux malades

Risque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ Les injections sont réalisées par le personnel après avis du vétérinaire, selon les doses prescrites
- ✓ Le vétérinaire seul réalise ses injections
- ✓ L'accès aux vaches pour leur traitement en manège se fait par les échelles prévues à cet effet

RISQUE Biologique

Stockage des produits et matériels vétérinaires dans les locauxRisque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ Seul le personnel habilité utilise les produits et matériels vétérinaires.
- ✓ Les produits sont stockés dans un local spécifique et fermé à clé.
- ✓ Le personnel connaît les risques liés à l'utilisation des produits et matériels vétérinaires.

RISQUE Biologique

Réalisation par les salariés des soins aux animaux (prophylaxie, soins vétérinaires...)Risque
Brut

27

Risque
résiduel

22

Mesures existantes :

- ✓ Une procédure est formalisée pour le stockage et l'évacuation des animaux morts.
- ✓ Les M.N.U (médicaments non utilisés) sont stockés et rapportés régulièrement au vétérinaire. Leur traçabilité est assurée par la facturation au poids, effectuée à chaque apport.
- ✓ Les DASRI et les MNU sont stockés dans un endroit sec, abrité de la chaleur et sécurisé.
- ✓ Une procédure de stockage et d'évacuation des résidus et des déchets de produits vétérinaires est appliquée.
- ✓ Les bâtiments d'élevage sont régulièrement nettoyés et désinfectés.
- ✓ Les D.A.S.R.I (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux) type gants, compresses et cotons, piquants et flacons, sont stockés dans des conteneurs spécifiques, aux normes (jaune). Une fois remplis, ils sont rapportés au vétérinaire

RISQUE Hygiène
Contraintes d'hygiène spécifiques

Risque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ Des pédiluves à l'entrée des bâtiments permettent de décontaminer les bottes et chaussures
- ✓ Des équipements pour éviter les contaminations sont à disposition pour les personnes extérieures
- ✓ Les règles d'hygiène sont formalisées.
- ✓ Le personnel est formé aux règles d'hygiène.

RISQUE Bruit
Nettoyage des installations et bâtiments d'élevage avec un nettoyeur haute pression

Risque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ Des protections auditives adaptées sont mises à disposition du personnel.
- ✓ Le personnel connaît les risques liés au bruit et est formé à la bonne utilisation des protections auditives
- ✓ Le travail est organisé de manière à limiter l'exposition au bruit

RISQUE Bruit
Exposition au bruit des salariés lors de la réalisation de soins aux porcelets (castration, injections, etc....)

Risque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ La conception des locaux permet de limiter les transmissions de bruit
- ✓ Les opérateurs sont formés à l'utilisation des équipements de protection individuelle
- ✓ Des protections auditives sont à la disposition du personnel.
- ✓ Les opérateurs sont informés sur les risques liés au bruit et sur leur exposition au bruit
- ✓ Les interventions sont réalisées de manière à limiter le stress des animaux

RISQUE Eclairage

Présence de l'éclairage adéquat dans les bâtiments d'élevage et de stockageRisque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ La puissance d'éclairage dans les bâtiments est suffisante et adaptée
- ✓ Un éclairage naturel est favorisé dans les bâtiments
- ✓ Les installations d'éclairage sont entretenues régulièrement

RISQUE Chutes de hauteur

Présence d'un silo tour de stockageRisque
Brut

80

Risque
résiduel

24

Mesures existantes :

- ✓ Le personnel a l'interdiction de monter sur le silo tour
- ✓ Les accès pour monter sont sécurisés par une échelle fixe et une crinoline

RISQUE Chutes de plain pied

Déplacement du personnel dans les bâtiments d'élevageRisque
Brut

45

Risque
résiduel

14

Mesures existantes :

- ✓ Des passages d'homme sont prévus dans les bâtiments.
- ✓ Les zones de passage des piétons sont régulièrement entretenues.
- ✓ La circulation des personnes a été réfléchie et organisée.
- ✓ Les zones de circulation ne sont pas encombrées.
- ✓ Les sols sont stabilisés et antidérapants.
- ✓ Le personnel porte des bottes ou chaussures antidérapantes.

RISQUE Chutes de plain pied

Chute lors du chargement ou déchargement des animaux du camionRisque
Brut

45

Risque
résiduel

14

Mesures existantes :

- ✓ Le camion utilisé est adapté.
- ✓ Le chargement et déchargement est réalisé dans un endroit adapté (quai de chargement, couloir de contention...)
- ✓ La manipulation des animaux a lieu sur un sol propre et bétonné.

RISQUE Manutention / Posture / Travaux manuels

Distribution manuelle des aliments aux animauxRisque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ Le personnel dispose d'outils adaptés pour réaliser l'alimentation des animaux.
- ✓ La distribution des fourrages et autres aliments aux animaux est fortement mécanisée.
- ✓ Des moyens de manutention sont à la disposition du personnel (brouette, chariot...).
- ✓ L'alimentation des animaux est organisée de manière à limiter la manutention manuelle.

RISQUE Manutention / Posture / Travaux manuels

Manipulation de charges lourdes (> 25 kg) par le personnelRisque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ Le salarié est formé aux gestes et postures
- ✓ Des moyens de manutention sont à la disposition du personnel
- ✓ Le travail est organisé de manière à limiter la manutention manuelle et les gestes répétitifs
- ✓ L'entreprise privilégie des conditionnements inférieurs à 25 kg

RISQUE Manutention / Posture / Travaux manuels

Marquage des animauxRisque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ Les salariés ont à disposition le matériel nécessaire et adapté
- ✓ L'opération est effectuée par du personnel formé et compétent.
- ✓ Le travail est organisé de manière à limiter le stress des animaux pour intervenir en sécurité

RISQUE Manutention / Posture / Travaux manuels

Manipulation des portes et barrières dans les bâtiments d'élevageRisque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ Les portes et barrières sont faciles à manipuler
- ✓ Les systèmes d'ouvertures sont faciles d'accès

RISQUE Manutention / Posture / Travaux manuels

Postures de travail péniblesRisque
Brut

45

Risque
résiduel

14

Mesures existantes :

- ✓ L'ergonomie du poste de travail a été étudiée et optimisée.
- ✓ Le poste de travail a été installé de manière à limiter les contraintes posturales.
- ✓ Le personnel a été formé aux gestes et postures.
- ✓ Le personnel a été informé des risques liés aux contraintes posturales et à la station debout.

RISQUE Equipements / Outils / Machines

Utilisation du nettoyeur haute pression dans les bâtiments d'élevageRisque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ La notice d'utilisation du nettoyeur haute pression est à disposition du personnel
- ✓ Les opérateurs sont formés aux modalités d'utilisation du nettoyeur haute pression en sécurité et sur les dangers d'utilisation conjointe eau et électricité
- ✓ Les opérateurs portent des EPI adaptés (vêtements de pluie, bottes, lunettes ou visière).

RISQUE Equipements / Outils / Machines

Utilisation d'une tonne à lisierRisque
Brut

27

Risque
résiduel

10

Mesures existantes :

- ✓ La tonne à lisier est en conformité, entretenue et maintenue
- ✓ Le personnel est formé à l'utilisation en sécurité de la tonne à lisier

RISQUE Equipements / Outils / Machines

Utilisation de la machine à soupe (réglage, réparation...)Risque
Brut

45

Risque
résiduel

14

Mesures existantes :

- ✓ La machine à soupe est en conformité, maintenue et entretenue
- ✓ La conformité de la machine est régulièrement vérifiée
- ✓ Un bouton d'arrêt d'urgence est à proximité de la machine
- ✓ Les salariés connaissent et respectent la procédure d'intervention
- ✓ La procédure d'intervention est formalisée
- ✓ Seuls les salariés habilités interviennent sur la machine à soupe

RISQUE Equipements / Outils / Machines

Utilisation d'outils coupantsRisque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ Le personnel est sensibilisé au risque de coupure.
- ✓ Une trousse à pharmacie est à disposition du personnel.
- ✓ Les outils sont entretenus et régulièrement affûtés.

RISQUE Equipements / Outils / Machines

Utilisation d'un malaxeur à lisierRisque
Brut

45

Risque
résiduel

14

Mesures existantes :

- ✓ La mise en place du malaxeur est réalisée par plusieurs personnes
- ✓ Le malaxeur est en conformité, entretenu et maintenu
- ✓ Le malaxeur est adapté aux installations et se met facilement en place

RISQUE Risque routier

Transport d'animaux dans un véhiculeRisque
Brut

27

Risque
résiduel

8



Détails de la situation : Seul transport effectué pour aller dans les herbages

Mesures existantes :

- ✓ Le transport est effectué dans un véhicule adapté
- ✓ Le chauffeur a le permis de conduire adéquat
- ✓ Le chauffeur connaît et respecte les règles de circulation avec des animaux
- ✓ Une procédure sur le transport des animaux sur la route avec des consignes spécifiques en cas d'accident ou de panne est formalisée

RISQUE Exposition à des poussières ou particules

Exposition à la poussière dans les bâtiments d'élevageRisque
Brut

27

Risque
résiduel

9

Mesures existantes :

- ✓ Les salariés sont formés à la bonne utilisation des masques
- ✓ Les salariés portent un masque de protection respiratoire dès que nécessaire
- ✓ Des masques pour la protection respiratoire sont à disposition (type FFP2)
- ✓ Une ventilation correctement régulée dans les bâtiments permet de maintenir une ambiance saine et sans poussière

RISQUE Contact avec les animaux

Intervention du personnel à proximité des animauxRisque
Brut**80**Risque
résiduel**24****Mesures existantes :**

- ✓ L'intervention et la contention des animaux sont organisées pour intervenir en sécurité.
- ✓ Le personnel est formé à l'approche et aux techniques de manipulation des animaux.
- ✓ Les locaux sont organisés de manière à limiter au maximum l'intervention du personnel à proximité des animaux.
- ✓ Le personnel dispose des équipements de protection individuelle : bottes ou chaussures de sécurité.
- ✓ Des refuges, boucliers ou passages d'hommes sont aménagés en cas de danger ou charge de l'animal.
- ✓ Les bâtiments d'élevage sont équipés de moyens de contention (couloirs, parcs, mobiles ou fixes)
- ✓ Le personnel est équipé d'un bâton lors d'une intervention dans l'élevage
- ✓ L'intervention du personnel à proximité des animaux est occasionnelle.

RISQUE Contact avec les animaux

Contact entre les salariés et les animauxRisque
Brut**27**Risque
résiduel**8****Mesures existantes :**

- ✓ Un box d'identification permet l'immobilisation de la tête de l'animal.
- ✓ Des refuges, des boucliers ou des passages d'homme sont aménagés en cas de danger ou de charge de l'animal.
- ✓ Les salariés poussent les bêtes d'un lieu à l'autre à l'aide de bâtons.
- ✓ Les parcs d'attente sont munis de barrières pour éviter les reculs des animaux ou leur sortie ainsi que de barres anti-chevauchement.
- ✓ Des barrières sont à disposition pour faciliter le déplacement des animaux
- ✓ Il existe des couloirs de circulation séparés pour les salariés et les animaux.
- ✓ Un treuil est disponible pour écarter les bêtes accidentées ou capricieuses.

RISQUE Contact avec les animaux
Déplacement des animaux dans les locaux

Risque
Brut

45

Risque
résiduel

14

Mesures existantes :

- ✓ L'éclairage est homogène.
- ✓ Les obstacles visuels ou auditifs sont limités au maximum.
- ✓ Les couloirs de circulation sont assez larges.
- ✓ Les angles des virages sont réduits au maximum.

RISQUE Contact avec les animaux
Vaccination des animaux par le personnel

Risque
Brut

27

Risque
résiduel

8

 Détails de la situation : Majorité des traitements effectués par les employés

Mesures existantes :

- ✓ Le poste de travail est aménagé pour faciliter les interventions
- ✓ L'entreprise possède un système d'injection spécifique
- ✓ Une procédure de vaccination a été établie.
- ✓ Le personnel a l'interdiction de réaliser cette tâche

RISQUE Contact avec les animaux
Transport des animaux d'un lieu à un autre avec un véhicule

Risque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ Le personnel est formé spécifiquement au chargement et au transport des animaux.
- ✓ L'entreprise dispose d'un camion adapté.
- ✓ L'entreprise dispose d'un moyen de transport des animaux adapté
- ✓ Le véhicule est stationné de manière à faciliter l'acheminement et la montée des animaux.
- ✓ La zone de chargement des animaux est balisée par de la rubalise.

RISQUE Contact avec les animaux
Attrapage des animaux

Risque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ Le personnel est formé à l'approche et aux techniques de manipulation des animaux
- ✓ Le personnel porte des vêtements adaptés
- ✓ Des équipements de protection individuelle adaptés sont à disposition (bottes ou chaussures de sécurité, gants...)
- ✓ L'attrapage est organisé dans des conditions favorables pour éviter l'affolement et l'énervement des animaux
- ✓ Les locaux et le lieu de chargement sont organisés pour faciliter les conditions d'attrapage et de manipulation des animaux

RISQUE Biologique
Stockage des produits et matériels vétérinaires dans les locaux

Risque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ Les produits sont stockés dans un local spécifique et fermé à clé.
- ✓ Le personnel connaît les risques liés à l'utilisation des produits et matériels vétérinaires.
- ✓ Seul le personnel habilité utilise les produits et matériels vétérinaires.

RISQUE Biologique

Réalisation par les salariés des soins aux animaux (prophylaxie, soins vétérinaires...)

Risque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ Les bâtiments d'élevage sont régulièrement nettoyés et désinfectés.
- ✓ Une procédure de stockage et d'évacuation des résidus et des déchets de produits vétérinaires est appliquée.
- ✓ Une procédure est formalisée pour le stockage et l'évacuation des animaux morts.
- ✓ Les animaux malades sont identifiés et isolés.
- ✓ Le personnel se lave les mains après chaque intervention sur les animaux
- ✓ Un savon antiseptique est à disposition du salarié
- ✓ Le personnel est formé pour réaliser des soins particuliers aux animaux.
- ✓ Le personnel est informé sur les risques biologiques et les précautions à prendre.
- ✓ Les vaccins du personnel sont à jour.
- ✓ Le personnel dispose des équipements de protection individuelle (gants, bottes, combinaison...).

RISQUE Biologique

Exposition du personnel à certaines maladies du porc

Risque
Brut

45

Risque
résiduel

14

Mesures existantes :

- ✓ Les animaux malades sont extraits
- ✓ Les bâtiments sont systématiquement nettoyés et désinfectés entre deux lots
- ✓ Les animaux malades sont signalés au vétérinaire
- ✓ Le personnel est formé et respecte les mesures d'hygiène élémentaires

RISQUE Biologique

Manipulation de tissus par le personnel comme le placenta après la mise bas ou les produits d'avortementRisque
Brut**45**Risque
résiduel**14****Mesures existantes :**

- ✓ Le personnel porte systématiquement des gants adaptés aux risques biologiques
- ✓ Le personnel connaît et respecte les consignes d'hygiène spécifiques au risque biologique
- ✓ Le personnel est formé à la bonne utilisation et à l'entretien des équipements de protection individuelle
- ✓ Les consignes liées au risque biologique en élevage sont affichées dans l'entreprise

RISQUE Organisation de la sécurité

Consignes spécifiques pour l'abattage des arbresRisque
Brut**75**Risque
résiduel**0**

📄 Détails de la situation : Bois vendu sur pied. Ce ne sont pas les employés de l'association qui sont concernés par cette tâche. Cependant il peut arriver ponctuellement que certains travaux forestiers (bucheronnage etc) soient nécessaires

Mesures existantes :*Pas de mesures enregistrées*

RISQUE Ambiance climatique

Travail sur les chantiers extérieurs avec des températures négatives ou des conditions climatiques mauvaisesRisque
Brut**20**Risque
résiduel**6****Mesures existantes :**

- ✓ Les intervenants disposent d'un moyen de s'abriter dans des conditions satisfaisantes sur le chantier ou à proximité lorsque les conditions météorologiques le nécessitent
- ✓ Le personnel a à disposition un chauffage d'appoint dans les véhicules
- ✓ En cas de très mauvaises conditions climatiques le chantier est arrêté
- ✓ Le personnel peut rentrer à son domicile pendant les heures du repas
- ✓ Le personnel porte des vêtements adaptés aux conditions climatiques
- ✓ Des consignes sont établies et transmises aux salariés sur la conduite à tenir en cas d'intempéries et de phénomènes météorologiques imprévus

RISQUE Chutes de hauteur

Chute de branchesRisque
Brut**45**Risque
résiduel**43****Mesures existantes :**

- ✓ Une consigne précise qu'avant de franchir le périmètre de sécurité dans lequel se trouve un intervenant, tout autre intervenant doit lui signaler sa présence et s'assurer que celui-ci a interrompu son travail et lui a permis d'y pénétrer

RISQUE Equipements / Outils / Machines

Utilisation d'une tronçonneuse

Risque
Brut

45

Risque
résiduel

23

Mesures existantes :

- ✓ La chaîne est affûtée dès que nécessaire.
- ✓ Des consignes de sécurité spécifiques sont formalisées.
- ✓ Le personnel maîtrise les techniques d'abattage et connaît les risques liés.
- ✓ Le personnel a une bonne condition physique.
- ✓ Une distance de sécurité entre les personnes est toujours maintenue.
- ✓ L'activité de bûcheronnage est organisée en équipe.
- ✓ Le personnel est formé à l'utilisation de la tronçonneuse.
- ✓ Les outils sont adaptés à leur usage.
- ✓ Le salarié est titulaire du permis tronçonneuse a minima du niveau ECC1

RISQUE Vibrations

Utilisation de machines et outils provoquant des vibrations

Risque
Brut

45

Risque
résiduel

14

Mesures existantes :

- ✓ Le personnel est formé aux risques dus aux vibrations.
- ✓ Le personnel est formé à la bonne utilisation des machines provoquant des vibrations.
- ✓ Le personnel prend des pauses régulières.
- ✓ Le personnel n'est pas exposé à des vibrations au-delà des seuils réglementaires.
- ✓ L'achat de matériel émettant moins de vibrations est systématiquement étudié.
- ✓ Des systèmes anti-vibrations (poignée ...) sont mis en place.
- ✓ Le matériel est entretenu et maintenu en bon état.

RISQUE Organisation de la sécurité

Exposition à des situations d'urgence (malaise, hémorragie, réactions allergiques...)Risque
Brut

45

Risque
résiduel

14

Mesures existantes :

- ✓ Le personnel dispose d'un téléphone pour pouvoir contacter les secours.
- ✓ Le personnel connaît la procédure à suivre pour faire face aux situations d'urgence.

RISQUE Ambiance climatique

Travail dans une ambiance thermique inadaptée dans les locauxRisque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ Les locaux disposent d'une ventilation naturelle suffisante (15 m³/h/occupant) ou d'une ventilation forcée adaptée (25 m³/h/occupant)
- ✓ Le chauffage assure un confort thermique et hygrométrique optimal
- ✓ Le personnel connaît les réglages des différents appareils

RISQUE Bruit

Exposition au bruit dans les bureauxRisque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ Les ordinateurs, imprimantes et système de ventilation sont silencieux
- ✓ Le travail est réalisé dans une atmosphère calme et peu bruyante
- ✓ L'ambiance sonore permet de téléphoner dans de bonnes conditions

RISQUE Eclairage

Exposition du personnel à une fatigue visuelle liée à des mauvaises conditions d'éclairage

Risque
Brut

20

Risque
résiduel

6

Mesures existantes :

- ✓ Le personnel a l'interdiction de réaliser cette tâche
- ✓ Le personnel allume les lumières dès que nécessaire
- ✓ Le poste de travail est correctement orienté en fonction des sources lumineuses
- ✓ La puissance de l'éclairage artificiel est adaptée (environ 500 lux)
- ✓ Les éclairages ne sont pas éblouissants et ne scintillent pas
- ✓ Les éclairages dans les couloirs et zones de circulation sont suffisants
- ✓ Les éclairages sont régulièrement entretenus et les ampoules changées dès que nécessaire
- ✓ L'éclairage est assuré en partie par une lumière naturelle

RISQUE Chutes de plain pied

Déplacement du personnel dans les locaux

Risque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ Les allées de circulations ne sont pas obstruées.
- ✓ Les dénivelés sont signalés et supprimés si possible.
- ✓ Les couloirs sont larges et permettent une circulation aisée (min 0.80m)
- ✓ Les salissures sont nettoyées rapidement pour éviter les risques de glissade
- ✓ Les zones dégradées sont réparées immédiatement (avec mesures provisoires, balisage, ...)
- ✓ Les revêtements des sols sont stabilisés

RISQUE Electricité
Utilisation de multiprises et de rallonges

Risque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ Les multiprises et rallonges sont conformes et entretenues (pas de câbles électriques dénudés, sectionnés, abîmés).
- ✓ Le poste de travail est organisé de manière à limiter le nombre de multiprises et de rallonges.
- ✓ Le nombre d'appareils branchés est conforme à la capacité de la multiprise.
- ✓ Le nombre de prises est suffisant pour brancher les appareils.

RISQUE Circulation / Déplacements
Déplacement avec des temps de marche prolongés, des piétinements et des gestes répétitifs des membres supérieurs

Risque
Brut

45

Risque
résiduel

14

Mesures existantes :

- ✓ Les parcours sont organisés pour tenir compte des contraintes physiques.
- ✓ Un système de rotation entre le personnel permet de laisser des temps de pause
- ✓ Le personnel porte des chaussures adaptées aux types de déplacement.

RISQUE Travail sur écran
Travail continu sur écran

Risque
Brut

27

Risque
résiduel

8

Mesures existantes :

- ✓ La qualité et les caractéristiques de l'écran permettent de limiter la fatigue visuelle.
- ✓ L'ergonomie de l'installation est optimale (confort, proximité des objets, posture adaptée...).
- ✓ L'éclairage est adapté au travail sur écran.
- ✓ Le temps de travail sur écran est régulièrement interrompu par des changements d'activité ou des pauses.
- ✓ L'écran est bien implanté, perpendiculairement aux fenêtres et face à l'opérateur.

RISQUE Manutention / Posture / Travaux manuels

Manipulation de charges lourdesRisque
Brut**27**Risque
résiduel**8****Mesures existantes :**

- ✓ Le choix de matériaux plus légers est privilégié quand cela est possible.
- ✓ Les contraintes posturales ont une durée limitée.
- ✓ Les charges les plus lourdes ou encombrantes sont manipulées à plusieurs.
- ✓ La manipulation de charges est ponctuelle et le poids des charges est limité.
- ✓ Les conditionnements inférieurs à 25kg sont privilégiés tant que possible.
- ✓ Le personnel a été informé des bonnes pratiques concernant les manutentions manuelles et les contraintes posturales.
- ✓ Le personnel est formé aux gestes et postures pour la manipulation de charges lourdes.
- ✓ Le travail est organisé de manière à limiter les manutentions de charges et les gestes répétitifs.
- ✓ Des moyens de manutention sont mis à la disposition du personnel pour faciliter les manutentions (Diables, chariots, poignées ventouse, gants de manutention, etc...).

RISQUE Manutention / Posture / Travaux manuels

Travail en posture assise prolongéeRisque
Brut**27**Risque
résiduel**8****Mesures existantes :**

- ✓ L'ergonomie du poste de travail a été étudiée et adaptée au personnel.
- ✓ La hauteur des bureaux est adaptée pour limiter les contraintes posturales.
- ✓ Les sièges sont confortables et disposent de réglages suffisants.
- ✓ La place de travail est suffisante et la circulation autour du bureau est aisée.
- ✓ Les rangements sont suffisants et facilement accessibles.

RISQUE Manutention / Posture / Travaux manuels

Manipulation et transport de charges (documentation, livrets, plaquettes...)Risque
Brut**45**Risque
résiduel**14****Mesures existantes :**

- ✓ Des moyens de manutention sont utilisés (chariots, cabas sur roulettes...).
- ✓ Le personnel est formé aux gestes et postures.
- ✓ Le parcours est organisé de manière à limiter les déplacements avec port de charges.

RISQUE Risque routier

Déplacements routiers avec les véhicules de l'entrepriseRisque
Brut**80**Risque
résiduel**24**

 Détails de la situation : Véhicule déplacement professionnel pour réunion , formation extérieures Long trajet anticipé avec départ la veille ou hôtel si nécessaire

Mesures existantes :

- ✓ Les véhicules sont régulièrement entretenus et contrôlés (notamment les organes de sécurité).
- ✓ Le contrôle technique des véhicules est réalisé dans les délais.
- ✓ Les véhicules utilisés sont adaptés pour leur usage.
- ✓ Le personnel est régulièrement sensibilisé aux risques routiers.
- ✓ Le personnel porte systématiquement sa ceinture de sécurité.
- ✓ Le personnel a été sensibilisé aux dangers de l'utilisation des médicaments, drogues et alcool.
- ✓ Le personnel connaît et respecte les consignes liées à l'activité de conduite.
- ✓ Le chauffeur s'organise pour être en bon état de forme pour l'activité de conduite : repas équilibré, pas d'alcool, de drogues ou de médicaments
- ✓ Un gilet fluorescent, un triangle homologué et un éthylotest sont à disposition à bord du véhicule.

RISQUE RPS / Stress / Agression

Travail pouvant générer du stress à cause de nombreuses demandes à traiter en urgence, d'exécution de tâches multiples, nécessité de satisfaire des clients très exigeants, d'utilisation de matériel non adapté ou défaillant...

Risque
Brut

27

Risque
résiduel

8

 Détails de la situation : La comptable est en adaptation au poste. 80% du temps Ecran clavier souris , bureaux , fauteuil

Mesures existantes :

- ☒ Le personnel a l'interdiction de réaliser cette tâche
- ☒ Des fiches de poste ont été élaborées
- ☒ Les horaires et le travail sont organisés de façon à disposer de renfort en personnel en cas d'affluence
- ☒ Le personnel est formé à la gestion des situations d'urgence et l'organisation du temps
- ☒ Du matériel adapté est à disposition du personnel
- ☒ L'ambiance de l'entreprise permet de gérer plus facilement les situations stressantes
- ☒ La charge de travail est lissée équitablement au niveau des salariés

RISQUE RPS / Stress / Agression

Contact avec des personnes agressives, insultantes ou malveillantes

Risque
Brut

45

Risque
résiduel

14

Mesures existantes :

- ☒ Le personnel a été formé à la gestion de conflits.
- ☒ L'organisation en équipe dans l'entreprise permet d'échanger sur les difficultés rencontrées et de trouver des solutions.
- ☒ Les entretiens individuels et les réunions en petite équipe permettent la prise en compte du stress chez les collaborateurs.
- ☒ Une démarche qualité formelle existe dans l'entreprise et permet de recenser les cas avérés et les mesures correctives.
- ☒ Une procédure est clairement établie en cas d'agression, de comportements insultants ou déplacés.
- ☒ Le personnel a eu une information claire sur le comportement à tenir en cas d'agression.

RISQUE Exposition à des poussières ou particules
Travail dans une atmosphère enfumée

Risque
Brut

80

Risque
résiduel

24

Mesures existantes :

- ☒ Les lieux de pauses cigarettes sont identifiés et respectés.

Plan d'action santé sécurité

échéance : **février 2026**

Poste de travail	Situation dangereuse	Risque résiduel	Préconisation	Responsable
A 00.AGRICULTURE COMMUN	Les affichages et transmissions de documents obligatoires dans l'entreprise	20	☐ Afficher le numéro de l'inspection du travail (comprenant le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'inspecteur compétent)	Le gérant
		20	☐ Afficher le service médical du travail (comprenant l'adresse et le téléphone du médecin du travail)	Le gérant
		20	☐ Afficher les numéros des services de secours et d'urgence	Le gérant
		20	☐ Afficher l'intitulé, le lieu et les modalités de consultation de la convention collective	Le gérant

échéance : **mars 2027**

Poste de travail	Situation dangereuse	Risque résiduel	Préconisation	Responsable
A 00.AGRICULTURE COMMUN	Communication des consignes générales et particulières d'hygiène et de sécurité	19	☐ Mettre à jour les affichages et consignes générales de sécurité.	Le gérant
A 00.AGRICULTURE COMMUN	Les registres obligatoires dans l'entreprise	8	☐ Tenir le registre sécurité	Le gérant
B 01 ELEVAGE BOVIN	Présence d'une fosse à lisier ou fumière enterrée sur le site	32	☐ Mettre en place un affichage avertissant du danger	Le gérant
B 03. ELEVAGE PORCIN	Exposition à la poussière dans les bâtiments d'élevage	9	☐ Vérifier régulièrement l'état des masques et les changer dès que nécessaire	Le gérant

ANNEXES

MÉTHODE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

ÉVALUATION GLOBALE



SITUATIONS DANGEREUSES

Situations dangereuses :

Une personne est exposée à au moins un phénomène dangereux. L'exposition peut entraîner un dommage, immédiatement ou à plus long terme.



Faible

Ne nécessite pas d'actions particulières, mais rappeler régulièrement les consignes aux postes de travail

Modéré

Mettre en place des actions d'amélioration et rappeler régulièrement les consignes et procédures

Important

Mettre en place des mesures correctives et former le personnel aux consignes et procédures

Grave

Une réduction ou neutralisation du risque s'impose. Des actions correctives immédiates sont à mettre en place

MESURES DE PRÉVENTION

Une prévention efficace reposera sur une répartition homogène entre les différents types de mesures :

TECHNIQUES : Matériel équipement de protection

HUMAINES : Aptitude, formations et comportement

ORGANISATIONNELLES : Informations, consignes, procédures

Mettre en place des mesures permet de prévenir un risque, c'est-à-dire pour l'empêcher totalement de survenir, ou, à défaut, pour éviter ses conséquences ou en réduire les effets ou la fréquence.



Suite à l'inventaire des risques, planifier et réaliser des actions d'amélioration efficaces permet de réduire le risque



SYNTHESE DES POSTES A RISQUE

  Postes évalués à risque

Légende des couleurs

 Risque faible

 Risque modéré

 Risque important

 Risque grave

	A 00 AGRICULTURE COMMUN	A 02 APPLICATION PHYTOS ET ENGRAIS LIQUIDES	B 01 ELEVAGE BOVIN	B 03. ELEVAGE PORCIN	F 01 FORESTIER ABATTAGE MANUEL	X 01 ADMINISTRATIF SECRETARIAT
Ambiance climatique						
Biologique						
Bruit						
Chutes de hauteur						
Chutes de plain pied						
Circulation / Déplacements						
Contact avec les animaux						
Eclairage						
Electricité						
Equipements / Outils / Machine						
Exposition à des poussières ou						
Exposition à des rayonnements						
Formation professionnelle						
Hygiène						
Incendie / Explosion						
Intervention d'entreprises ext. /						
Manutention / Posture / Travaux						
Manutention mécanique						
Organisation de la sécurité						
Pdts chimiques, dangereux, no						
Risque routier						
RPS / Stress / Agression						
Travail sur écran						
Vibrations						

PREAMBULE

Quelles sont les activités de l'entreprise ?	Elevage bovin lait , porcin Phytosanitaire Abbatage manuel , vente de bois Secrétariat Actuellement 24 personnes.
Quelles sont les projets de développement envisagés ?	Réflexion pour un agrandissement de la partie engraissement de l'élevage porcin

Le DUERP, pourquoi ?

Le document unique (DU) ou document unique d'évaluation des risques (DUE) ou document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), a été créé par le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001, en application des articles L4121-2 et L4121-3 du Code du travail.

L'élaboration et la mise à jour de ce document s'imposent à tout employeur dont l'entreprise emploie au moins un salarié et doit être mis à jour au minimum une fois par an (pour les entreprises de plus de 11 salariés) et lors de tout changement de situation (changement d'organisation ou de techniques de travail).

Il doit également être revu après chaque accident du travail.

Le DUERP, c'est quoi ?

Il s'agit d'identifier et hiérarchiser les risques (Evaluation des Risques Professionnels : EvRP) auxquels sont soumis les salariés en vue de mettre en place des actions de prévention pertinentes :

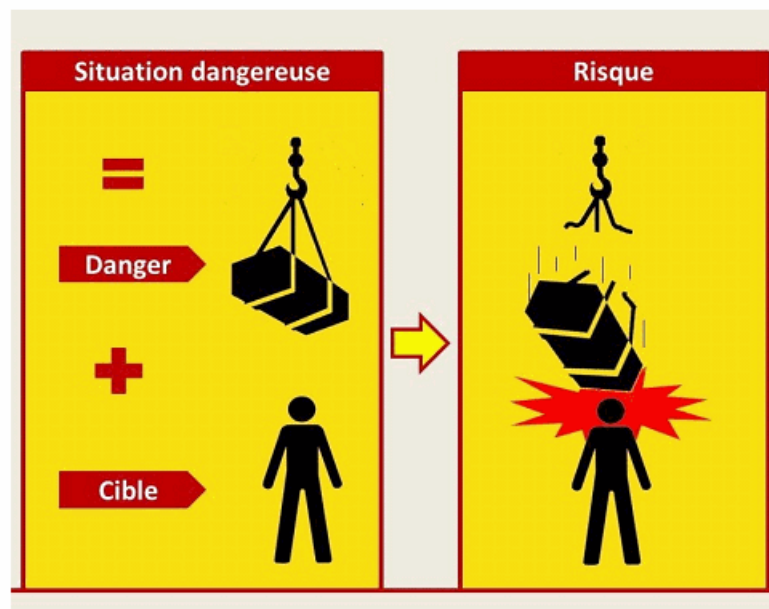
- Identification des unités de travail,
- Recensement des situations dangereuses et des risques,
- Hiérarchisation (cotation) des risques,
- Planification d'actions de prévention

Un **danger** est une cause possible de dommage.

Une **situation dangereuse** est une situation dans laquelle une personne est exposée à, au moins, un danger ou phénomène dangereux.

Un **risque** est la probabilité qu'une personne subisse un préjudice ou des effets nocifs pour sa santé en cas d'exposition à un danger.

Dans l'exemple suivant, le danger est la charge suspendue

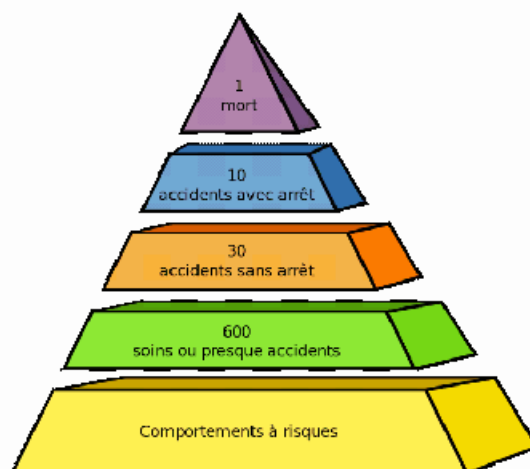


Le DUERP, comment ?

Les salariés sont des acteurs essentiels à la mise en œuvre de la démarche de prévention.

Leur connaissance des postes de travail leur donne un rôle important notamment pour identifier les risques, pour suggérer des améliorations et proposer des mesures de prévention adaptées.

En effet, la pyramide de Bird ici représentée montre qu'il est important de surveiller les accidents bénins, les presqu'accidents et les situations dangereuses (même en absence d'événement inquiétant), c'est-à-dire les signaux faibles pour limiter la probabilité de survenance des accidents graves.



Un **accident bénin** est un accident qui a uniquement requis des soins légers dispensés immédiatement après l'accident sur le lieu d'exécution du contrat de travail (par un/une infirmier/infirmière d'entreprise ou un Sauveteur Secouriste du Travail /ex).

Un **presqu'accident** un événement indésirable n'induisant aucun traumatisme ni aucune pathologie, mais ayant le potentiel de le faire.



La méthode ici employée est présentée précédemment.

Nous rappelons que l'intervenant vous a apporté la méthodologie et les supports pour vous aider dans la démarche d'évaluation des risques professionnels, mais n'a procédé en aucun cas à l'expertise de votre entreprise. Toutes les informations contenues dans les documents sont issues des déclarations de l'entreprise.

Compte tenu de l'objet de la prestation, nous sommes tenus à une obligation de moyen et non de résultat. L'évaluation des risques professionnels relève de la responsabilité de l'employeur et s'inscrit dans le cadre de son obligation générale d'assurer la sécurité et de protéger la santé des salariés.

PRISE DE CONNAISSANCE DE L'ÉVALUATION DES RISQUES

Nom Prénom	Date	Signature